

2019_CT2_032

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Opération d'aménagement Cap Horizon à Vitrolles – Modification du plan de financement FEDER

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUeix Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 27 février 2019

05_1_07

■ Opération d'aménagement Cap Horizon à Vitrolles – Modification du plan de financement FEDER

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Réparti sur un périmètre total de 80 ha, le projet « Cap Horizon » est destiné à créer une offre de locaux d'activités, d'industrie et de bureaux, au sein d'un véritable nouveau quartier de ville. Par le traitement des espaces publics, le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux, cet espace central actuellement sous-utilisé sera dynamique et attractif à une échelle métropolitaine.

La mise en œuvre du projet a été divisée en deux secteurs :

- Le secteur de Couperigne pour lequel les aménagements sont confiés à la SPLA, Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires.
- Les secteurs sud de Couperigne, la Cuesta, la gare VAMP et le secteur Nord des Estroublans, nécessitant d'importants travaux d'aménagement et de réalisation d'équipements publics, dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) qui a été approuvée le 17 décembre 2015 et dont la mise en œuvre a aussi été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Un appel à proposition a été lancé fin 2015 par le cadre du programme régional FEDER-FSE 2014-2020 portant notamment sur la Priorité d'Investissement n°4e « augmenter le report modal sur les transports collectifs ». La Région Provence Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, et à ce titre, s'est engagée à « investir pour la transition énergétique ».

La SPLA Pays d'Aix Territoires a déposé une demande de FEDER au titre de l'appel à propositions 2016 « Augmenter le report modal sur les transports collectifs » pour le projet de requalification des voies de Couperigne inclus dans l'opération plus vaste de Cap Horizon.

Les travaux subventionnés portent sur un périmètre limité à 3 rues (draille des tribales, impasse Pythagore et rue Blaise Pascal), tout en s'intégrant dans une autre opération plus globale. Ils consistent à assurer la requalification de 1130 ml de voirie qui permettront d'améliorer l'accès routier, piétonnier et cycliste au pôle d'échanges multimodal et à la gare VAMP.

Un dossier a été mis en œuvre et déposé le 21 Avril 2016 sur la base d'une assiette subventionnable de 1 708 741 € et un taux de subvention FEDER de 50 %. Une subvention de 854 370 € a été attribuée le 20 novembre 2017 par le FEDER à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur une période de 3 ans (2018/2019/2020).

Il est à noter que la subvention FEDER, sollicitée par la SPLA Pays d'Aix Territoires, est perçue directement par l'aménageur. Elle viendra en déduction de la participation financière versée par la Métropole dans le cadre de l'opération.

Un 1^{er} plan de financement avait été approuvé en 2017 pour l'opération Couperigne, servant de base à l'établissement de la subvention du FEDER. Cette dernière concerne le poste requalification à hauteur de 1 708 741 €, à l'exclusion des frais de maîtrise d'œuvre et des travaux indépendants de cette requalification (les eaux pluviales notamment).

Suite aux résultats de la consultation sur les travaux de requalification de Couperigne menée par la SPLA, le coût de l'opération a été réduit par rapport à l'estimation initialement établie en phase conception. De même, il a été constaté une baisse du coût des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics par rapport à l'estimation initiale.

En fonction de ces nouveaux éléments, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération de requalification des voiries de Couperigne de la manière suivante :

	Dépenses (HT)	Ressources (HT)
1. Périmètre hors FEDER		
Foncier pour la réalisation des équipements publics	1 380 733 €	Métropole Aix Marseille Provence : 1 840 623 €
Bassins de rétention pluviale et autres travaux	1 840 526 €	Participation ZAC : 1 381 636 €
Total périmètre hors FEDER :	3 221 259 €	3 222 259 €
2. Périmètre FEDER		
Requalification des voiries, dont :	1 708 741 €	Europe (FEDER) :
- Travaux préparatoires	162 991 €	854 370 €
- Terrassements	160 513 €	
- Génie civil	60 036 €	Métropole Aix
- Voirie	896 051 €	Marseille Provence :
- Éclairage	295 792 €	854 371 €
- Équipements – Signalisation	36 200 €	
- Mobilier	38 890 €	
- Aménagements paysagers	58 268 €	
Total périmètre FEDER	1 708 741 €	1 708 741 €
3. Montant total tous périmètres	4 930 000 €	4 930 000 €

La fin des travaux interviendra au 1^{er} semestre 2019.

La modification du plan de financement ne modifie pas la subvention obtenue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-11-3, L 332-11-4 et R332-25-1 à 3 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A076 du Conseil communautaire de la CPA du 21 mai 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;
- La délibération n°2015_B235 du Bureau communautaire du 11 juin 2015 approuvant le contrat de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la mise en œuvre du projet Vitrolles CAP Horizon ;
- La délibération n°2015_B499 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 mandatant la SPLA Pays d'Aix Territoires pour solliciter des subventions auprès du FEDER ;
- La délibération n°2017_CT2_496 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 actant la modification du plan de financement de l'opération Couperigne ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 6 février 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'actualisation du plan de financement de l'opération Couperigne au sein du projet « Cap Horizon » à Vitrolles, afin de percevoir les subventions obtenues auprès du FEDER.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'actualisation du plan de financement de l'opération Couperigne qui bénéficie d'une subvention du FEDER.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Opération d'aménagement Cap Horizon à Vitrolles – Modification du plan de financement FEDER

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_032-
DE
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 07/03/2019